

218C1862
FR0000121220-FS1100

21 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SODEXO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 novembre 2018, la société de droit américain de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 novembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds, 7 196 640 actions SODEXO représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et 3,36% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SODEXO sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* »), une société cotée sur le New York Stock Exchange.

² Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 214 076 423 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.